

Conseil municipal : pas de hausse pour les taxes communales



Conseil municipal : pas de hausse pour les taxes communales

Lundi 8 avril, en mairie, le dernier conseil municipal, présidé par Sandrine Redolfi de Zan, maire de Maignaut-Tauzia, avait pour ordre du jour six questions, dont le vote des taux communaux, celui du budget provisionnel 2019 et les travaux d'accessibilité.

C'est la secrétaire de mairie, Lucette Datas, qui a égrené les chiffres des dépenses et recettes des budgets de fonctionnement, d'investissement et de subventions versées aux différentes associations et organismes.

Une bonne nouvelle : il n'y aura pas d'augmentation d'impôts communaux en 2019, a précisé l'édile de la commune. Tous les budgets ont été votés à l'unanimité, le budget primitif 2019 pour une proposition globale étant de 237 123 €.

Les travaux prévus en 2019 concernent la mise aux normes handicap de la salle polyvalente.

Discussion sur le PLUI : le conseil devra en définir le contour et la grande utilité pour les années à venir.

En 2020, le transfert de compétence de l'eau et assainissement du SIAEP de Caussens par la CCT a animé les débats, et le conseil vote pour que les compétences restent au SIAEP de Caussens.

Les consultations pour la construction d'un columbarium au cimetière du Canonge (chapelle de l'Auloue) ont été lancées.

La nouvelle association culturelle "Photographies et Peintures" (chère à Jean-Claude Bayze) demande que son siège soit domicilié en mairie, accord du conseil municipal.

Éclairage public : tous les lampadaires sont équipés d'ampoules LED, coût de l'opération 40 000€ (8000€ en charge pour la commune).

Dans les questions diverses, la préparation du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai prochain. À Maignaut, le bureau sera ouvert de 8 à 18 h.

Pour la cérémonie du 8 mai 1945, rendez-vous à 10 h 30 devant la salle des fêtes.